

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Séance du 27 Décembre 2022

Par suite d'une convocation en date du 27 Décembre 2022, affichée le 21 Décembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **Mardi 27 Décembre 2022 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS**.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Claire ADAM, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine DELSERT-BROQUET, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Eléonore De FRESCHVILLE, Christie DEZERT, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT,

Absents ayant donné procuration Monsieur Romain ARNAUD à Madame Emeline DE BRUIN, Monsieur Pierre BAILLY à Monsieur Roland BROQUET, Monsieur Reynald CARLOT à Madame Sylvie VELUT, Monsieur Florent GAUROS à Madame Séverine DELSERT-BROQUET, Monsieur Claude LAPIERRE à Monsieur Pierre Marchal, Madame Edith L'HOSTE à Madame Claire ADAM, Monsieur Alain NOUGARET à Madame Maggy CARON, Madame Agnès RAGOT à Madame Sabrina GUYON, Monsieur Pascal RANC à Madame Vanessa CHEVALLIER, Monsieur Bernard SADY à Madame Christie DEZERT,

Absents : Madame Anne-Lise DURAND, Monsieur Julien GOFFART,

Secrétaire de séance : Madame Sabrina GUYON.

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	17
Représentés :	10
Votants :	27

Délibération n°

2022_D_160

Objet de la délibération **Modification des tarifs caves urnes des trois cimetières Aix-Villemaur-Pâlis**

Monsieur le Maire :

- ↳ Rappelle au Conseil Municipal que la délibération n°2020 –150 en date du 10 décembre 2020 relative à la fixation des tarifs des concessions des trois cimetières, une grille tarifaire des concessions a été acceptée comme suit :

	Tarifs des concessions des 3 cimetières
Concession 30 ans	120,00 €
Concession 50 ans	200,00 €
Concession 100 ans	sans objet
Perpétuelle	sans objet
Cinéraire 30 ans	60,00 €
Cinéraire 50 ans	100,00 €
cave urne	480,00 €
cave urne avec semelle	430,00 €
Colombarium	610,00 €

- ↳ Précise suite à une demande d'agrandissement et dans la continuité d'harmonisation de la disposition des caves urnes dans le cimetière, notamment celui de la commune déléguée d'Aix en Othe, dans le cadre d'une future implantation de 10 caves urnes, le coût du concassé pour le remblayage n'ayant pas été englobé dans le prix global ;
- ↳ Fait savoir que le devis établi pour la fourniture de 10 caves urnes s'élève à 5450,20EurosTTC, soit un montant de 545 euros par cave urne,
- ↳ Informe qu'il faut additionner à ce montant le coût du remblayage par cave urne, soit 49euros TTC,

⇒ Propose à l'assemblée délibérante de modifier cette grille tarifaire des caves urnes, afin de tenir compte de l'évolution des coûts et des besoins pour l'harmonisation des cimetières, le tarif applicable pour une cave urne est de 600€, soit le nouveau tableau de la grille tarifaire comme suit :

	<i>Anciens Tarifs des concessions des trois cimetières</i>	Nouveaux tarifs des concessions des trois cimetières
Concession 30 ans	120,00€	120,00€
Concession 50 ans	200,00€	200,00€
Concession 100 ans	<i>Sans objet</i>	Sans objet
Perpétuelle	<i>Sans objet</i>	Sans objet
Cinéraire 30 ans	60,00€	60,00€
Cinéraire 50 ans	100,00€	100,00€
Cave urne	480,00€	600,00€
Cave urne avec semelle	430,00€	430,00€
Colombarium	610,00€	610,00€

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020 – 150 en date du 18 décembre 2020, relative à la fixation des tarifs des concessions des trois cimetières sur le territoire de la Commune nouvelle Aix-Villemaur-Pâlis,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ACCEPTE** : les tarifs des concessions des trois cimetières tels que présentés à compter du 1^{er} janvier 2023,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

